

## Dispositions générales :

La médiathèque et ses services annexes s'inscrivent dans la loi du 21 décembre 2021 sur les politiques de développement des lectures publiques. De par la loi, elle est considérée comme premier équipement culturel public et garantit l'égalité d'accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et développement de la lecture.

La Médiathèque Municipale de Val de Saône est un service public faisant parti du réseau de bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes Terroir de Caux. L'accès à la médiathèque municipale et la consultation sur place des collections sont gratuits. Le prêt à domicile est consenti pour une cotisation annuelle dont le montant est fixé par tacite reconduction par le conseil municipal. Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

## Inscription et prêts aux usagers :

L'inscription des abonnés est obligatoire et se fait sur formulaire et justificatif de domicile, renouvelable à la date anniversaire annuelle. Les mineurs sont inscrits **UNIQUEMENT sur autorisation parentale**. D'une année sur l'autre, il convient de conserver la carte d'accès, automatiquement réactivée. Tout changement de domicile doit être signalé.

**L'usager est responsable des documents et supports empruntés.** Le prêt est consenti à titre individuel et est sous votre responsabilité. En cas de perte, vol ou détérioration un remplacement des supports manquants est demandé.

Durant l'été, les prêts sont étendus à 6 semaines.

Particuliers - Tarifs		Durée et quantité
<b>Livres, CD, DVD, Magazines, Jeux</b>		
Résidents Val de Saône	10 € par famille / par an	5 Livres ou magazines, 5 CD, 5 DVD / mois / lecteur
Résidents hors commune	12 € par famille / par an	
Abonnement ponctuel touristes	1 € par jour	Durée du séjour
Renouvellement carte perdue ou carte supplémentaire	2 € 20 par carte	
Ludothèque jeu sur place et prêt de jeux	15 € / an	3 par trimestre
Jeux sur place	Gratuit pour les abonnés à la bibliothèque/limité à 1 heure	
Matériel de lecture DVD ou CD	Gratuit à raison de	3 prêts par an / 1 mois
Ressources Numériques	Gratuit sous condition d'abonnement	
Jeux sur place	Gratuit pour les abonnés à la bibliothèque	

Groupes - Tarifs		Durée et quantité des prêts
Collectivités Publiques Val de Saône	Gratuit	Selon les besoins, 10 mois maximum
Entreprises Val de Saône	10 € par structure	
Collectivités, entreprises extérieures à la Communauté de Communes Terroir de Caux	12 € par structure	
Ecoles de la Communauté de Communes	Selon convention	
Ludothèque	Gratuit - Sur place	

## Services optionnels

**Pour les services optionnels, momentanément hors d'usage, indépendamment de la médiathèque, celle-ci ne saurait être tenue responsable.**

Services optionnels	
<b>INFORMATIQUE</b>	
Impression noir et blanc	0.30 € la feuille recto
Accès informatique et réseau WIFI	Gratuit, limité à une heure par session
<b>TOURISME</b>	
Point Relais Tourisme	Documentation gratuite

Les horaires de la ludothèque sont identiques aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

La ludothèque est exceptionnellement ouverte lors de soirées thématiques. L'accès est limité à 10 participants dans la salle de ludothèque et par session d'une heure. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

**Le retour des jeux se fait exclusivement aux horaires d'ouverture et jamais dans la boîte de retours.**

- Conformément à la loi, les documents sonores et multimédia ne peuvent être utilisés que pour des auditions (ou visionnages) à caractère individuel ou familial. Est formellement interdite la reproduction de ces enregistrements et la diffusion publique, gratuite et payante. La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles
- Le coût d'acquisition des DVD pour une médiathèque est supérieur au coût classique du commerce pour des raisons de légalité (en moyenne 60 euros par DVD). Les DVD sont des documents chers et fragiles. Il est indispensable d'en prendre soin. Tout document endommagé sera facturé au montant de sa valeur d'achat réel.
- Les Ressources Numériques sont réservées à un usage individuel et ne sont pas autorisées pour un usage collectif.



## **Retards et détériorations :**

En cas de retard dans la restitution des documents, la médiathèque peut prendre toutes dispositions pour assurer leur retour : rappels, amendes dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal, remboursement des documents non restitués, suspension du droit au prêt, **obligation de racheter les documents non rendus.**

**Un service de retour 24h/24 (à l'exclusion des jeux de société) permet de restituer les documents en dehors des heures d'ouverture. Ce service n'évite pas l'amende en cas de restitution tardive ou de détérioration.**

En cas de perte ou détérioration d'un document ou jeu, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur au prix payé par la collectivité. En cas de détériorations répétées, l'usager peut perdre son droit au prêt.

## **Recommandations et interdictions :**

### Respect

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Les livres consultés doivent être remis en rayon par vos soins, les jeux doivent être rangés et leurs pièces comptées avant retour.

### **Sont interdits, l'usage ou la présence :**

- de son par le biais des ordinateurs, tablettes, smartphones ou autres terminaux,
- de nourriture ou d'animaux (sauf cas particuliers),

Les usagers doivent s'abstenir d'afficher des textes et images pouvant heurter, choquer ou troubler les autres lecteurs.

### Mineurs

**Les mineurs sont sous l'entière responsabilité des parents.** Toute personne non inscrite ne peut laisser son enfant seul (sauf évènementiel spécial) et doit laisser ses coordonnées de contact. **Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité.** Par mesure de sécurité, l'accès à la mezzanine est interdit aux enfants non accompagnés d'un adulte.

## **Utilisation des postes informatiques et accès Wifi :**

L'utilisateur, abonné ou non, s'engage à respecter les réglementations relatives à l'usage des supports informatiques et du réseau Wifi de la médiathèque. Il s'inscrit, à l'accueil, à chacune de ses consultations sur justificatif d'identité. L'usage de ce service pour les enfants de moins de 16 ans est accompagné d'un adulte.

La médiathèque met tout en œuvre pour assurer l'accès gratuit au service informatique dans les meilleures conditions.

**Le personnel de la médiathèque reste ponctuellement à disposition des usagers de ce service optionnel, selon ses compétences et sa disponibilité.**

### Responsabilités de l'utilisateur

**La médiathèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et peut interrompre la consultation à tout moment, en cas d'abus ou de non-respect des règles légales.**

- L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à des tiers ou à lui-même du fait de son utilisation propre du service.
- L'usage d'Internet au sein de la bibliothèque est soumis à la législation nationale en vigueur dont le non-respect est passible de sanctions pénales. Les dispositions liées à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, obligent la médiathèque à conserver pendant une durée d'une année les données de connexions concernant les utilisateurs. Ces obligations doivent permettre d'assurer la mise à disposition aux autorités judiciaires ainsi qu'à la Haute Autorité, d'indices suffisants dans le cadre de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales ou d'un manquement à l'obligation définie à l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle. L'utilisateur s'engage lors de ses consultations Internet à ne pas se rendre sur des sites portant atteinte à la dignité humaine (pédopornographie, apologie des crimes contre l'humanité et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée) ni sur des sites de paris en ligne ou de jeux d'argent.
- La fraude informatique : il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration des postes de consultation. Toute action ayant pour but de modifier le paramétrage, d'installer des programmes sur les ordinateurs quels qu'ils soient, ou d'outrepasser les logiciels installés sera considérée comme une tentative d'intrusion au sens des articles L 323-1 et suivants du code pénal.
- Les droits d'auteur : toute réutilisation de données, notamment comportant des œuvres littéraires et artistiques, est illicite sans le consentement exprès des auteurs ou des ayants-droit.
- L'utilisateur est également responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements et de ses données personnelles. Avant la connexion, l'usager doit s'assurer qu'il dispose des logiciels nécessaires et qu'il adopte les bonnes pratiques pour veiller à la sécurité de ses équipements, de ses données personnelles et de l'ordinateur public. La bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages ou intrusions éventuels.

**Il est interdit d'enregistrer sur l'ordinateur public des documents personnels et de laisser ses comptes et réseaux sociaux ouverts. L'utilisation de clé USB est interdite. En cas de non-respect, la médiathèque décline à cet effet toute responsabilité.**

## **Application du règlement :**

**Tout usager, par le fait de l'utilisation de nos services, est supposé accepter cette charte et s'engage à se conformer au présent règlement affiché en bonne et due forme dans les locaux.**

En cas d'absence de la bibliothécaire, les bénévoles habilités sont chargés de l'application du présent règlement.

À Val de Saône,

Le

13/07/23

Le Maire, Monsieur Gilles PAUMIER

